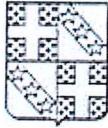


PROVINCE DE
NAMUR
COMMUNE DE
GESVES



*Extrait du registre aux délibérations
du Conseil communal*



Séance du 25-06-2025

PRESENTS : LAIGNEAUX DE ROECK Hélène , Président - Conseiller communal;
VAN AUDENRODE Martin, Bourgmestre;
DEFLORENNE Arnaud, DEBATTY Benoit, DUPONT Julie, HERMAND Philippe, Echevins;
PISTRIN Nathalie, Présidente du CPAS;
PAULET José, LACROIX Simon, DECHAMPS Carine, BODART Eddy, BALTHAZART Denis, BERNARD Hugues, MERSCH Eléonore, RASE Didier, DAMSIN-MARCHAL Justine, DAMAR Géraldine, GAUTHIER Marcel, MATHIEU Manon, Conseillers communaux;
HARDY Marie-Astrid, Directrice générale.

Commission du Trophée Communal du Mérite - Arrêt des candidatures et constitution

LE CONSEIL, siégeant en séance publique

Vu la délibération du Conseil communal du 19 février 2025 arrêtant le Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission du Trophée Communal du Mérite et décidant de lancer l'appel à candidature ;

Considérant que le Trophée du Mérite Gesvois vise à célébrer et à mettre en avant les talents locaux de la commune de Gesves en reconnaissant leur contribution significative à la communauté ;

Vu l'article 2, § 3 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission du Trophée Communal du Mérite stipulant:

"La composition de la commission sera la suivante :

- Un président, membre du Conseil communal, non-membre du Collège communal ;
- 1 membre par groupe politique représenté au Conseil communal non-membre du Collège communal et autant de citoyens non-élus + 1, chacun représentant un village de l'entité, incarnant également la diversité de notre commune notamment en termes de genre et d'expertise et d'expérience"

Considérant que l'appel à candidatures a été clôturé en date du 15 juin 2025;

Considérant les candidatures reçues pour la Commission du Trophée Communal du Mérite:

NOM	PRENOM	LOCALITE
BERNARD	André	STRUDE
DETHIER	Etienne	FAULX-LES TOMBES
ISTAT	Eliane	FAULX-LES TOMBES
JACOBS	Mariane	GESVES
HUBERT	Mathilde	SOREE
TROISFONTAINE	Bernard	MOZET

Considérant que la délégation représentant le Conseil communal se compose :

- d'un membre par groupe politique représenté au Conseil communal, non-membre du Collège communal;
- d'un(e) Président(e) choisi(e) parmi les Conseiller(e)s communaux(ales), non-membre du Collège communal;

Vu les candidatures reçues pour les membres élus, non membre du Collège communal:

- Pour le groupe RPG+: M. Didier RASE
- Pour le groupe GEM: M. Denis BALTHAZART

- Pour le groupe ECOLO: Mme Hélène LAIGNEAUX DE ROECK
- Pour le groupe LCG: M. José PAULET

Vu la candidature de Mme Géraldine DAMAR, Conseillère communale, pour assurer la présidence de la Commission du Trophée Communal du Mérite;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1: d'arrêter la liste des membres non-élus comme suit:

NOM	PRENOM	LOCALITE
BERNARD	André	STRUUD
DETHIER	Etienne	FAULX-LES TOMBES
ISTAT	Eliane	FAULX-LES TOMBES
JACOBS	Mariane	GESVES
HUBERT	Mathilde	SOREE
TROISFONTAINE	Bernard	MOZET

Article 2 : de désigner les représentants du Conseil communal comme suit:

- Pour le groupe RPG+: M. Didier RASE
- Pour le groupe GEM: M. Denis BALTHAZART
- Pour le groupe ECOLO: Mme Hélène LAIGNEAUX DE ROECK
- Pour le groupe LCG: M. José PAULET

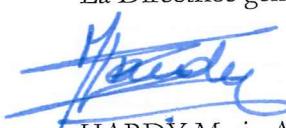
Article 3: de désigner Mme Géraldine DAMAR, Conseillère communale, comme Présidente pour représenter la Commune aux réunions de la Commission du Trophée Communal du Mérite.

Ainsi délibéré en séance à GESVES, les jour, mois et an susdits.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale
(s) HARDY Marie-Astrid

La Directrice générale

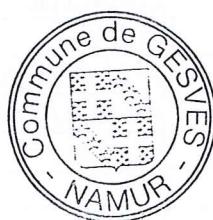
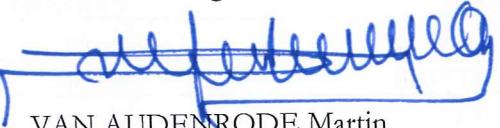


HARDY Marie-Astrid

La Présidente
(s) LAIGNEAUX DE ROECK
Hélène

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre

VAN AUDENRODE Martin